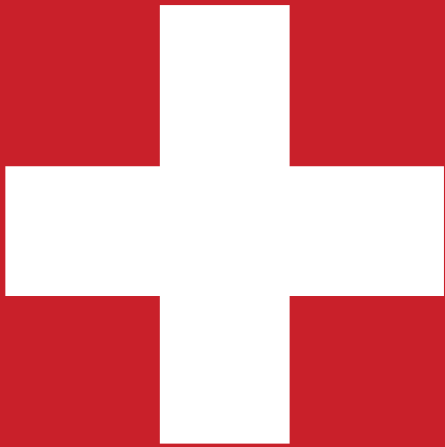


Aujourd'hui:
Décision
du peuple



Demain:
Dictature
de l'OMS



Les délais ont
été raccourcis.
Il faut agir
maintenant!

Les délais ont été raccourcis. Il faut agir maintenant!

Les délais suivants ont été fixés/raccourcis depuis notre dernier envoi:

- **Traité sur les pandémies: délai de ratification national** de 18 mois à partir de mai 2024; ce délai ne sera vraisemblablement pas suffisant pour permettre un référendum populaire en Suisse.
- **RSI**: déclaration de rejet par le gouvernement **au plus tard d'ici fin mars 2025**; cela exclut totalement le droit de regard du peuple suisse. Le délai ne peut être respecté que si le Parlement fait pression sur le gouvernement. Au cas où cela n'est pas possible, les RSI entreront en vigueur.



Comité interpartis du canton des Grisons pour la sauvegarde de l'autodétermination et de la souveraineté de la Suisse

[souveraen-gr.ch](https://www.souveraen-gr.ch)

Souverän GR | Postfach 33 | 7031 Laax

Les nouveautés suivantes demeurent inchangées dans les deux projets:

- Le caractère des directives de l'OMS qui était recommandé jusqu'ici, est transformé en ordre contraignant.
- Et ce, sans qu'il y ait aucune évaluation des dysfonctionnements reconnus de l'OMS depuis 2020.
- Destruction de la relation médecin-patient à cause de la nouvelle autorité conférée à l'OMS.
- Le règlement sanitaire international (RSI, en anglais IHR), tel qu'il est prévu, est bien plus menaçant que le projet initial de traité sur les pandémies.
- Cela a pour effet de rendre les jurisprudences et les pouvoirs judiciaires nationaux inopérants.
- En Suisse, les nouveaux RSI impliqueraient en effet une **révision totale de la Constitution fédérale**, puisque les principes de l'Etat de droit que sont la séparation des pouvoirs, la souveraineté nationale, le principe de proportionnalité et l'interdiction de l'arbitraire, conformément aux articles 5 et 9 de la Constitution fédérale, seront supprimés. Les délais pour une révision totale de la Constitution fédérale **ne sont pas suffisants**.
- L'OMS, en la personne de son directeur général, revendique **le pouvoir de commandement exclusif et universel** en matière de menaces médicales alléguées pour les êtres humains, les animaux, les plantes et même le «climat».